

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 33/2021 DIRECTION : Infrastructures ingénierie

DECISION DU PRESIDENT
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR L'ACQUISITION
D'UN VEHICULE ELECTRIQUE SPECIALISE POUR LE SERVICE
DECHETS ET L'INSTALLATION DE 2 BORNES DE RECHARGE

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 Juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 Juillet 2020 donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention auprès de l'Etat,

Considérant le PCAET et la nécessité de renouveler la flotte intercommunale par des véhicules à très faibles émissions de CO₂.

DECIDE

Objet :

Approuver le projet d'acquisition d'un véhicule spécialisé 100 % électrique afin de satisfaire l'approvisionnement et l'entretien des bacs à ordures ménagères pour un montant total de 62 361,64 € TTC et décomposé de la manière suivante :

Nature des opérations	Montant € HT	Montant € TTC
Acquisition d'un véhicule utilitaire type plateau 100 % électrique	50 000,00 €	60 000,00 €
<i>Bonus écologique</i>	-5 000,00 €	
Installation de 2 points de recharge à Savenay	7 734,50 €	9 281,64 €
<i>Prime advenir</i>	-1 920,00 €	
Total par Estuaire et Sillon	50 814,50 €	62 361,64 €
Montant de l'aide CTR sollicité	40 651,20 €	
Reste à charge CCES après subvention CTR		21 710,44 €

Solliciter l'attribution d'une subvention de la Région pour l'acquisition d'un véhicule électrique et l'installation de bornes électriques d'un montant égal à 80 % de l'investissement HT hors prime de l'état.

Fait à Savenay, le 9 juillet 2021

Le Président

Rémy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE

LE :

ET AFFICHAGE

LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU